

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 14 avril 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 07 avril 2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour : 13

- biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Au regard de l'ensemble des critères, la commune d'Allanche peut déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation énergétique de son gymnase.

Cette rénovation énergétique a pour objectif de faire diminuer la consommation énergétique du bâtiment et ses émissions de gaz à effet de serre.

La rénovation portera sur :

- La reprise de l'installation électrique ;
- Le changement de la chaudière gaz par une chaudière à granulés bois ;
- L'isolation extérieure de bâtiment (mur et toiture).

Le coût prévisionnel de projet s'élève à 630 954.00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DSIL 2023.

Coût total du projet

Acquisition ou valorisation foncière :	0.00 €
Coût total des travaux :	525 646.00 €
Coût maîtrise d'œuvre :	52 654.00 €
Imprévu 10 % :	52 654.00 €
Coût total du projet :	630 954.00 €
Total :	630 954.00 €

Au regard du coût total des travaux, le Maître d'Ouvrage sollicite une subvention de : 252 381.60 €

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
MAITRISE OEUVRÉ	52 654.00	ETAT CRTE 26 % (A)	166 883.00
PLOMBERIE/CHAUFFAGE	102 700.00	ADEME (A)	15 040.00
BARDAGE /ISOLATION	304 318.00	DSIL 30% (P)	189 286.00
MACONNERIE	30 599.00	FONDS VERT 25% (P)	157 738.00
ELECTRICITE	52 300.00	AUTOFINANCEMENT	133 555.00
MENUISERIES	35 729.00		
IMPREVUS 10 %	52 654.00		
Totaux	630 954.00	Totaux	630 954.00

A pour Attribué, R pour Refusé, P pour Prévisionnel et E pour En cours.

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'État.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

LE MAIRE
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 21/04/2023

Date de reception de l'AR: 21/04/2023

015-211500012-DE_2023_133-DE
A G E D I

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la de l'État au titre de la DSIL 2023 ;
- Valide le plan de financement proposé ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 21 AVR. 2023
publié le :
21 AVR. 2023



Date de transmission de l'acte: 21/04/2023
Date de réception de l'AR: 21/04/2023

015-211500012-DE_2023_133-DE
A G E D I

